

Christophe Guyot-Sionnest
56 rue d'Erevan D112
92130 Issy les Moulineaux
SIRET 40161659400016
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

Société SO AND SO
SAS AU CAPITAL DE 1000000€
Adresse
SIRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 228-39 DU CODE DE COMMERCE

Aux associés,

En exécution de la mission prévue à l'article L228-39 du Code de Commerce qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 9 11 2020, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint ci-après. L'état de l'actif et du passif de la société du date a été établi par le Président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables en vigueur.

1 – Présentation de l'opération envisagée

La société SO and SO SAS au capital de 1000000€ dont le siège social est sis adresse a été immatriculée au registre de commerce des sociétés de xx sous le numéro yy le date

1.1 Activité de la société

Son objet principal est l'activité de promotion immobilière de logements.

1.2 Opération envisagée

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations qui vous est proposée :

Le montant de l'emprunt par émission d'obligations convertibles en actions est envisagé à hauteur de XX€, soit XX obligations d'un montant nominal de 1€.

Les fonds ne seront appelés que si le montant des intentions de souscriptions atteint le seuil de faisabilité YY€. En cas d'annulation de l'emprunt, toutes les souscriptions seront automatiquement annulées de facto et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de onze jours ouvrés à compter de la clôture de la période de souscription.

Les obligations seront souscrites par tranche de 1000 obligations à 1€ qui sera un minimum pour chaque porteur.

1.3 Motivation de l'opération envisagée

L'emprunt obligataire est destiné à permettre à la société So and So de financer la réalisation de l'opération immobilière suivante : l'acquisition des parcelles de terrain sur la commune de ZZ afin de construire une ensemble immobilier de à définir.

2 – Diligences mises en œuvre

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte et des modalités envisagées ;

Apprécier si l'actif et le passif de la société tels qu'ils figurent dans l'état établi sont déterminés conformément aux règles et principes comptables en vigueur et font l'objet d'une information appropriée, compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée ;

Apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

3 Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société déterminés conformément aux règles et principes comptables en vigueur.

Fait à Issy les Moulineaux le date

Le commissaire aux comptes
Christophe Guyot-Sionnest
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com